# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Witry-lès-Reims, le 9/03/2025**

## Installation d'un jeune agriculteur dans les Vosges : Mission accomplie pour la Safer Grand Est

**Dans les Vosges, à Dogneville (à 10 km au nord d'Epinal), la Safer a accompagné la transmission d'une exploitation agricole pour cause de retraite et l'installation d'un jeune agriculteur, mettant en œuvre tous les moyens qui sont les siens pour sécuriser l'opération et répondre à ses missions.**

« *Imaginez que lorsqu'il a candidaté pour l'attribution de cette exploitation, Edgar Febvre n'était pas majeur !* » Conseiller foncier dans les Vosges, Jean-Charles Miclot est encore admiratif de la maturité dont a fait montre le jeune homme : « *Edgar a suivi la procédure de A à Z, et c'est bien avec lui, et lui seul, que la Safer a traité. C'était son projet personnel, dans lequel il s'est totalement impliqué*. » De fait, à travers cette installation accompagnée par la Safer Grand Est, Edgar Febvre a réalisé le rêve qu'il a toujours nourri : « *Petit-fils et fils d'agriculteur, je suis passionné par l'élevage et les grandes cultures. Je baigne dans cet environnement depuis mon plus jeune âge et faire ce métier a toujours été pour moi une évidence.* » Evidence qu'a concrétisée le Comité technique vosgien en validant, après instruction, la transmission à Edgar Febvre de cette exploitation comprenant 185 ha, environ 200 têtes de bétail (dont 80 vaches laitières) et un atelier de production laitière. Il faut bien entendu souligner que cette attribution est parfaitement conforme aux missions de la Safer, consistant à favoriser l'installation des jeunes agriculteurs, d'une part, et à accompagner le développement de l'économie locale, d'autre part. Jean-Charles Miclot : « *Il y avait d'autres acquéreurs potentiels. L'installation de jeunes agriculteurs est la priorité de la Safer, chaque fois que cela est possible.* »

### Sécurisation foncière

Initialement, les cédants transmettant leur exploitation mais ne trouvant pas de repreneur, se sont tournés vers la Safer, lui donnant mandat de chercher un acquéreur disposant du financement nécessaire, et d'assurer une transmission sécurisée de leur bien. Selon la procédure classique, la Safer a procédé à la publicité légale de cette cession. C'est à cette annonce qu'a répondu Edgar Febvre qui, à 17 ans, terminait alors son Bac pro.
Le dossier présenté était particulièrement solide, le jeune homme ayant mené pour son projet une étude de faisabilité avec un centre de gestion, montrant la viabilité de l'entreprise et permettant le remboursement des emprunts envisagés, puis obtenu ensuite les financements bancaires indispensables.
Dans l'accompagnement de cette opération, une difficulté consistait à transmettre l'intégralité du foncier, afin de garantir la sécurité d'exploitation, les cédants n'étant pas propriétaires de la totalité des 185 ha. Jean-Charles Miclot : « *Quand une exploitation est transmise, il n'y a pas d'automaticité de la transmission des baux existants, et un bailleur n'est pas tenu de relouer au repreneur de l'exploitation. Le rôle de la Safer est donc de s'assurer que ce dernier dispose bien du foncier dont il a besoin. Dans le cas présent, nous avons recensé les propriétaires des 250 parcelles constituant l'exploitation (une partie appartenant aux vendeurs, bien sûr) et pris contact avec eux. La plupart ont accepté de louer leurs parcelles à Edgar Febvre. Certains souhaitaient vendre, pour une superficie totale de 30 ha. Edgar Febvre n'ayant pas les moyens d'acheter ces 30 ha, la Safer les a acquis puis a cherché un apporteur de capitaux qui les a rachetés et loués à Edgar Febvre dans le cadre d'un bail rural à long terme d'une durée de 18 ans. Cette opération a contribué à la sécurisation foncière de son projet d'installation.* »

### Un jeune agriculteur heureux

Le Comité technique a donc validé la candidature d'Edgar Febvre pour une installation aidée à titre principal, avec reprise de production laitière, permettant ainsi le maintien de l'activité agricole, la pérennisation d'un système d'élevage laitier sur le territoire, et l'installation d'un jeune agriculteur.
Sur l'exploitation dont il est propriétaire depuis mars 2025, Edgar Febvre - aujourd'hui âgé de 19 ans - élève quelque 230 bêtes, dont 80 vaches laitières, et cultive du maïs pour l'alimentation de son cheptel, du blé et de l'orge destinés au négoce. Il est bien conscient des avantages qu'a représenté l'accompagnement de la Safer dans la concrétisation de son projet professionnel : « *J'ai bénéficié de diverses exonérations grâce à la Safer, qui s'est également chargée de tout l'aspect administratif. La relation cédant/repreneur a également été beaucoup plus simple. Sans oublier l'aide apportée pour que je puisse récupérer en location 30 ha de foncier.* »

Contact Presse : Peggy Léoty, Responsable Communication pleoty@safergrandest.fr | 03 26 04 77 92 – 06 37 68 48 79
Safer Grand Est – 14 rue Rayet-Liénart, 51420 Witry-lès-Reims www.safer-grand-est.fr